

PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée EXTRAORDINAIRE de la Société de transport de Lévis, tenue au 1 100, rue Saint-Omer, à Lévis, le mercredi dix-huit (18) septembre 2024 à 12h30

SONT PRÉSENTS :

M. Steve Dorval, Président
Mme Francine Marcoux, Trésorière
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire

PARTICIPENT À DISTANCE :

M. Michel Turner, Administrateur
M. Serge Bonin, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Cindy Morin, Représentante des usagers du T.A.

EXCUSENT LEURS ABSENCES :

M. Michel Patry, Vice-président
Mme Isabelle Demers, Administratrice

- ORDRE DU JOUR -

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Période de questions
 3. Financement pluriannuel de la Société de transport de Lévis pour la période 2025 à 2028
 4. Période de questions
 5. Levée de l'assemblée
-

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2024-105-

Il est proposé par	monsieur Serge Côté
Appuyé par	madame Marjorie Guay
Et résolu	unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du mercredi 18 septembre 2024 soit adopté tel que déposé.

Adoptée-

2. Période de questions

Aucune

3. Financement pluriannuel de la Société de transport de Lévis pour la période 2025 à 2028

RÉSOLUTION 2024-106-

ATTENDU la volonté de la Société de transport de Lévis de concilier la saine gestion de ses ressources financières, matérielles et humaines tout en respectant la capacité de payer des contribuables de Lévis ;

ATTENDU QUE pour faire face à la croissance de son achalandage découlant de la vigueur économique sans précédent de la ville de Lévis, le plan de développement de la Société de transport de Lévis prévoit d'ajouter de nouveaux parcours dans l'ensemble du territoire de la Ville (Lévisien 4 et 5, Express Lévis-Lévis) et de bonifier ses services en période hors pointe, les soirs et les fins de semaine ;

ATTENDU QUE la Société a toujours pu compter sur la contribution de la Ville pour soutenir son développement et assurer sa santé financière ;

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis souhaite maintenir l'équilibre budgétaire pour la période 2025-2028 tout en livrant les services prévus dans son plan de développement ;

Il est proposé par madame Cindy Morin
Appuyé par monsieur Michel Turner
Et résolu unanimement

QUE pour la période 2025 à 2028, ce Conseil :

1. Adopte une stratégie financière visant à :
 - a. Augmenter la contribution municipale de 1 M\$ en 2025 par rapport à celle de 2024 (14,3 M\$ à 15,3 M\$) ;
 - b. Indexer les contributions municipales de base d'au moins 4 % par année de 2026 à 2028, par rapport à celle de 2025 (+/- 650 k\$/an) ;

- c. Indexer les différents tarifs selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) et/ou la conjoncture durant la période de 2025 à 2028.
2. Adopte les paramètres suivants du cadre financier afin d'atteindre l'équilibre budgétaire et les objectifs de la stratégie financière :
 - a. Récupérer 100 % des revenus perçus auprès des automobilistes lévisiens dans le Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun (FCATC) (1,3 M\$/année) ;
 - b. Utiliser progressivement les économies réalisées par la ST Lévis entre 2020 et 2023 et ainsi conserver les sommes inutilisées versées par le gouvernement dans le cadre du programme d'aide d'urgence au transport collectif de 6,1 M\$;
 - c. En complément à ces mesures, identifier de nouvelles sources de revenus permettant l'atteinte de l'équilibre budgétaire pour la période de 2025-2028 (entre 3 M\$ et 4,5 M\$ annuellement) ;
 - d. Utiliser l'aide gouvernementale de 1,5 M\$ en 2025, 1,3 M\$ en 2026, 1,1 M\$ en 2027 et 0,7 M\$ en 2028, sous réserve de la confirmation du gouvernement de ces montants, en réduction du déficit ;
 - e. Utiliser les surplus de la Société de transport de Lévis à raison de 2,4 M\$ conformément aux règles du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;
 - f. Maximiser les efforts d'optimisation en réduisant ses dépenses d'exploitation de 180 k\$ en 2025, 180 k\$ en 2026, 474 k\$ en 2027 et 483 k\$ en 2028 ;
 - g. Reporter d'une année les coûts du service de dette découlant de l'électrification des transports, soit une somme de 955 k\$ en 2028 ;
 3. S'engage, pour la période 2025-2028, à utiliser conformément aux règles du MTMD tout surplus dégagé par la Société de transport de Lévis pour le maintien des actifs, l'électrification des transports et/ou l'amélioration des services de transport collectif.

QUE ce Conseil transmette copie de cette résolution aux fins d'adoption par la Ville de Lévis conformément à la demande du Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée-

4. Période de questions

Aucune

5. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2024-107-

Il est proposé par monsieur Serge Bonin
Appuyé par monsieur Serge Côté

Et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le président,
Steve Dorval

Le Secrétaire,
Jean-François Carrier